

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Excusés : JP Mailles (pouvoir à B. Belony), M. Vicente (pouvoir à J. Gallin-Martel).

Secrétaire de séance : Laurent Glad

Adoption du Compte Administratif 2016 : La section de fonctionnement est arrêté à 1 864 563,87€ de recettes pour 1 429 505,47€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de l'exercice de 435 058,40€, auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur de 462 480,57€. La section de fonctionnement présente donc un excédent total de 897 538,97€.

La section d'investissement est arrêtée à 566 630,08€ de recettes pour 488 929,30€ de dépenses soit un excédent d'investissement de l'exercice de 77 700,78€, duquel se retranche déficit de l'exercice antérieur de 269 402,90€, soit un déficit global de l'exercice de 191 702,12€. Ont été réalisés, des travaux de voirie pour 89 134,14€, de bâtiments pour 54 934,98€, d'étude hydraulique pour 5 535,45€, de matériel divers pour 59 853,12€ (informatique écoles, logiciels mairie, matériel de reprographie...), de 30 942,00€ pour l'extension de l'entrepôt communal, 89 973,00€ pour les jardins familiaux et 3346,00€ pour le cimetière.

Le compte-administratif est adopté à l'unanimité, en l'absence du Maire

Adoption du Compte de Gestion du Trésorier : le compte de gestion du trésorier présente les chiffres rigoureusement égaux à ceux du compte administratif. Décision à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier.

Affectation des résultats au Budget Primitif 2017 : Décision, à l'unanimité de répartir les 897 538,97€ de l'excédent de fonctionnement en 252 592,59€ (191 702,12€ de déficit d'investissement cumulé + 60 890,47€ de restes à réaliser) au compte 1068 de la section d'investissement et 644 946,38 € en report d'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement 2017.

Vote des taux des impôts locaux communaux : Les éléments fiscaux ne sont toujours pas à la disposition des communes toutefois, on sait que la DGF sera amputée d'environ la moitié du prélèvement de 2016, soit 15 000€, plusieurs compensations seront à nouveau en baisse (Taxe foncière, taxe professionnelle...) environ 5 000€, le FPIC sera ramené au niveau de 2015 (- 5000€). Les bases seront réactualisées de 0,4% (+ 2500€).

Décision, à l'unanimité d'augmenter les taux de 1% : Taxe d'Habitation passe de 6,09% à 6,15% (taux moyen 16,92%, plafond 42,30%), Taxe Foncière sur le Propriétés Bâtie passe de 15,55% à 15,71% (taux moyen 19,38%, plafond 48,45%), Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties passe de 49,47% à 49,96% (taux moyen 42,04%, plafond 105,10%).

Vote du Budget Primitif 2017 : La section de fonctionnement est arrêtée à 2 437 396,38€ en recettes et en dépenses. Elle permet d'inscrire un virement de 767 593,83€ pour alimenter la section d'investissement. La section d'investissement est arrêtée à 1 092 186,42€ en recettes et en dépenses, dont 60 890,47€ de report de l'exercice précédent. Sont inscrits 250 000€ pour l'extension de l'entrepôt communal, 100 000€ pour le début de financement du dojo, 88 000€ en voiries, 50 000€ en bâtiments, 79 000€ en matériel, 40 000€ pour la révision du PLU et 20 000€ en hydraulique pour l'étude sur les seuils de l'Agny. (Unanimité)

Vote des subventions aux associations : ACCA :150.00, ALEP ART ET CULTURE : 500.00, ALEP PLEIN AIR : 455.00, ALEP YOGA : 75.00, AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 760.00, ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'EGLISE DE VERMELLE : 500.00, BADMINTON : 150.00, BASKET CLUB : 2100.00, GROUPE DES RETRAITES SPORTIFS DE NIVOLAS : 150.00, COOPERATIVE SCOLAIRE : 75.00, CLUB

SPORTIF NIVOLESIEN : 2500.00, CYCLO CLUB : 150.00, DON DU SANG 150.00, ESPOIR GYMNIQUE NIVOLAS : 2100.00, FNACA : 150.00, GYM ADULTES NIVOLAS : 150.00, HATHA YOGA ENERGIE : 100.00, JUDO : 600.00, NOIR D'ARGENT : 150.00, PETANQUE CLUB (Loisirs) : 100.00, PETANQUE 38 : 200.00, CHORALE EN PLEIN COEUR : 100.00, SOU DES ECOLES DE BOUSSIEU : 1000.00, SOU DES ECOLES DE NIVOLAS VERMELLE : 2300.00, TENNIS CLUB : 700.00.

SOLEIL DE CLOWN : 50.00, ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DELPHINE NEYRET : 150.00, AFSI : 250.00, BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER DE BOURGOIN JALLIEU : 100.00, CENTRE REGIONAL LEON BERARD (association d'aide aux familles) : 300.00, CHAMBRE DES METIERS DE L'ISERE : 336.00, DDEN : 30.00, FONDATION DU PATRIMOINE : 100.00, LES RESTOS DU CŒUR : 350.00, MFR la Grive : 48.00, SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (section de Bourgoin-Jallieu) : 150.00, UDAI : 40.00.

Subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire de Boussieu pour le transport de la classe de neige : 500€ et à l'ALEP Matériel pour l'achat d'un abri pour les manifestations : 500€. (Unanimité)

Subvention au CCAS : Décision, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 13 903,00€ pour l'année 2017

Acquisition d'un défibrillateur de formation : La commune est équipée de 3 défibrillateurs, mais les personnels qui avaient eu une information sur l'utilisation ne sont plus là pour la majorité. De plus cela avait été une information et non pas une formation. Les formations réalisées par la Société D-Fibrillateur sont facturées 1008,00€ par groupe de 12. Proposition d'acquérir un défibrillateur de formation (562,80€), Marie-Pierre Ecuier proposant de faire les formations pour les membres des clubs concernés. (Unanimité)

Centrale Villageoise : Une association s'est constituée dans le cadre du Nord-Isère Durable intitulée Nid'Énergie. C'est une démarche citoyenne dont le but est de développer les énergies renouvelables. Elle agit de deux façons différentes : 1/ elle collecte des actions auprès des particuliers ou des collectivités afin de pouvoir équiper un certain nombre de toitures en panneaux photovoltaïques. L'action est de 100€ et les collectivités doivent souscrire un minimum de 5 actions, soit 500€. 2/ elle démarche les propriétaires de toitures qui se prêtent à la pose de panneaux photovoltaïques (orientation plein sud – minimum 60m² - pente environ 30%). Elle pose les panneaux gratuitement. Les recettes du rachat de l'électricité par un fournisseur sont réinvesties en majorité pour développer d'autres investissements. Décision, à l'unanimité d'équiper la toiture du préau de l'école primaire et de prendre les 5 actions.

Etude d'un service de télé-alerte : La commune a été démarchée par l'entreprise Cii-Télécom qui propose un système d'alerte de l'ensemble de la population par des messages téléphonés sur les fixes ou les portables en cas de sinistre, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le module de base comporte la constitution des bases de données (nom, adresse, numéro de fixe, adresse mail) à partir des annuaires en cours, mise en place d'un formulaire d'inscription volontaire de niveau 1, déclaration à la CNIL. Coût de la constitution de la base 1450€ HT. Maintenance annuelle de la base 1500€ HT. Le service d'inscription niveau 2 comporte une géolocalisation permettant de cibler une rue. Création de la base 500€ HT, maintenance annuelle 600€ HT.

Proposition d'étudier la question en commission PCS qui sera élargie à Christian Beton, Bernard Belony et un représentant des pompiers.

Modification de la commission jeunes - centre de loisirs : Proposition d'adjoindre Graziella Bertola Boudinaud à la commission. (Unanimité)

Fête des mères : Depuis plusieurs années on parle de faire évoluer la fête des mères, en la groupant avec autre chose. On pourrait inviter également les nouveaux habitants pour faire la soirée en deux

temps – fête des mères et accueil des nouveaux habitants de la commune. La commission des fêtes est chargée de le mettre en place.

Indemnité des élus : Les indemnités sont calculées par rapport à un pourcentage de l'indice final de la Fonction Publique 1015. Cet indice étant modifié par la réforme indiciaire, décision de faire référence à l'indice terminal, pour ne pas avoir à reprendre une nouvelle délibération à chaque changement d'indice. (unanimité)

Dénomination d'une rue : entre le carrefour de la rue des Plattières et le début du chemin du Tillaret la portion de voirie sera dénommée Chemin du petit loup.

Déclarations préalables :

Frédéric Latil : parcelle AC 220, en zone Ub au PLU, 133, rue des Châtaigniers, pour transformation de la porte d'entrée et agrandissement d'une baie.

Rousset Distribution : parcelle AC 396, en Ui au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, 1921, RD 1085, pour mise en place de deux enseignes publicitaires annonçant un bar à bière.

Marc Thévenot : parcelle AE 252, en zone Ub au PLU, 119, rue Victor Hugo, pour isolation par l'extérieur de la maison.

Elisabeth Royol : parcelle AE 82, en zone Ua au PLU, 3066 RD 1085, pour remplacement d'une porte par une fenêtre.

Rousset Distribution : parcelle A 396, en zone Ui au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, 1921, RD 1085, pour création d'une ouverture en façade.

Autorisation de travaux :

Rousset Distribution : parcelle A 396, en zone Ui au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, 1921, RD 1085, pour aménagement intérieur d'un bar à l'enseigne « My Beer's ».

Permis de construire :

SARL Prosper : parcelles A 68, 71 et 72, en zone Uh et Nc au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, 90 chemin des Bottes, pour permis de construire valant division, pour deux maison individuelles.

Evelyne Roncuzzi : parcelle AE 230, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, 108, rue du Stade, pour extension d'une maison existante afin de créer un deuxième logement.

